



**Développement et aménagement
du front de mer - plage du Havre
Projet à long terme 2020-2025**

**Parution en version (2) du 13 août 2019
17 pages**

Document AUPH

droits d'auteurs réservés à

Mr Patrice GALLIEN

**L'utilisation des textes, plans et images de simulation
est soumise à autorisation préalable de l'auteur**

Améliorer qualitativement le littoral du Havre et notamment sa plage, c'est en premier lieu penser à l'amélioration du cadre de vie des Havrais, mais c'est aussi viser un renforcement de l'attractivité de la ville et la dynamisation du centre ville qui est situé à proximité immédiate du littoral.

Tout ceci doit nous conforter sur le caractère central de la plage pour la ville et son impact qui doit être positif pour toute la ville.

Déjà dans les années 92-94 une prise de conscience collective avait propulsé une politique de reconquête du front de mer confiée à l'inspiration du Bureau des Paysages CHEMETOFF. L'aménagement de la plage qui avait été retenu, sacrifiant nombre de cabanes, avait été conçu dans une volonté d'ouvrir la ville sur la mer, permettre aux promeneurs du centre ville de profiter de cet espace et de cet horizon libre orienté plein ouest.

+++++



Illustration 2: Les cabanes en 1918



Illustration 1: le village en 1971

Aujourd'hui, à la veille des années 2020, cet acquis, qui date maintenant de plus de 25 ans, est toujours autant apprécié des havrais et des visiteurs.

Cependant cet aménagement a vieilli et nécessiterait aujourd'hui une nouvelle approche urbaine, un second souffle toujours dans le sens de la valorisation de ce formidable potentiel et héritage balnéaire. La plage est et restera un atout majeur pour le cadre de vie des havrais, une fierté collective mais c'est aussi un atout essentiel pour le développement de l'image et de l'attractivité de la ville.

Il en va de la santé, du dynamisme et de l'image du Havre !

+++++

Les 12 pistes d'idées proposées par AUPH pour l'avenir de la plage

Les 12 pistes proposées dans ce document de synthèse AUPH, constituent 12 sous ensemble d'idées d'une proposition volontairement globale mais devant être nécessairement réalisée de façon étalée et pluriannuelle à long terme 2020-2025 avec des degrés d'urgence différents. Par ailleurs quelque soit la volonté de développer le littoral plage, rien n'est possible sans l'amélioration du respect des lieux (sécurité, propreté, vidéo, réglementations améliorée, équipes renforcées sur les 6 mois et sur 24h continues ..) et sans une maintenance renforcée.

Les urgences des équipements de développement sont hiérarchisées en trois niveaux :

- (1) urgence immédiate : 1 à 2 ans,**
- (2) moyen terme : 2 à 3 ans**
- (3) au delà de 3 ans jusqu'à 5ans.**

L'esprit de la proposition globale consiste à rester dans un juste milieu entre le mieux équiper la plage voire la relooker et ne pas la dénaturer sur ses atouts essentiels, son caractère d'origine populaire et ses espaces naturels.

Enfin parmi les idées, certains équipements et services sont prévus pour diversifier l'offre et toucher l'éventail des différentes catégories sociales.

+++++

Une diversité de sujets et une attente profonde et ancienne qui nécessitent un vaste projet d'ensemble mobilisateur pour tous

Outre les questions de sécurité et de propreté consécutifs à tous espaces publics très fréquentés mais qui demande un effort accru dans le cas de la plage du Havre, outre les constats d'inconfort (sanisettes en nombre insuffisant, zones assises quasi inexistantes, ombrages inexistantes), outre les questions d'espaces délaissés, de réaménagements et "relookages" souhaitables, la plage marque aussi des signes de vieillissement de ses structures datant de 25 ans; qui se traduisent chez les usagers, en une attente de résultats, insatisfaite par des reports d'année en année. Ce constat d'ensemble nécessiterait et mériterait selon l'AUPH un projet d'ensemble dépassant le stade des réponses ponctuelles consistant en des retouches qui s'apparentent parfois à du « rustinage » .

+++++

Un comité de plage permanent

Pour mener jusqu'à terme les idées dans le temps il est proposer à la Ville de constituer sur la période 2019-2025 un Comité de copilotage plage regroupant AUPH, élus, représentant du Maire et services de la VDH et autres établissements ou instances territoriales pour coordonner la réflexion les décisions et le suivi, afin de coordonner l'action et le projet sur la base de :

- ⌚ Réunions trimestrielles régulières entre le porteur des suggestions l'AUPH et le porteur du projet la VDH**
- ⌚ Copilotage VDH-AUPH élargi à l'ensemble des acteurs de la plage regroupant les élus concernés, les services techniques concernés, le GPMH, le Conservatoire du littoral, la police municipale, l'AUPH, les commerçants .. et décisions collégiales**
- ⌚ Concertation de l'AUPH sur le cahier des charges de l'architecte avec mise au point du plan masse sommaire incluant le Boulevard Maritime qui aura aussi une fonction balnéaire, jusqu'à la validation du projet d'aménagement concerté et finalisé.**

Plan masse schématique du développement de la plage



Illustration 3: plan masse AUPH

1 – Se réappropriier l'espace délaissé en galets de la digue nord

Ensemble de propositions destinées à mettre en valeur ce vaste espace délaissé avec des équipements fonctionnant pour certains également en l'hiver.

- ⌚ La majeure partie est conservée en galets avec même des compositions de parterres en herbes et graminées du littoral pour renforcer le caractère sauvage des lieux
- ⌚ L'extrémité serait réservée aux sports de détente et renforcement musculaire sur un sol traité en tapis amortissant
- ⌚ Un ensemble de service restauration gastronomique à l'année trouverait sa place et serait prolongé par un platelage donnant sur une terrasse les pieds dans l'eau avec un structure saisonnière pour un bar saisonnier.
- ⌚ L'esplanade serait prolongée jusqu'au bord de mer avec un revêtement du type béton désactivé sur tout l'ensemble pour atteindre un aspect en harmonie sans effet de rustinage
- ⌚ Un pavé de cabanes supplémentaires pourrait être disposé derrière et à l'ouest du terrain de volley. Il serait entouré de verdure par végétaux du littoral. Ce pavé supplémentaire se substituerait aux épis 3, 4, 5, 6 qui sont des emplacements dangereux pour les cabanes en périodes de haute mer et de tempêtes.



Illustration 4: plan masse AUPH de la zone délaissée



Illustration 6: la plage en 1960



Illustration 5: AUPH Espace à valoriser avec des parterres de graminées du littoral et pouvant recevoir un restaurant gastronomique et bar de plage



Illustration 7: AUPH Extrémité à valoriser avec un espace de détente et renforcement musculaire en contact direct avec les éléments

2 - Créer des lieux de convivialité bar-restaurants cosy ouverts toute l'année. (urgence 3)

Terrasses meublées sur planche toute l'année pour bar restaurant complété en période estivale par une terrasse déportée en bord de mer avec commerce démontable donnant en direct sur la mer, les deux équipements étant reliés par un platelage bois. La base permanente adossée à la digue nord assurerait un service restaurant gastronomique à l'année avec vue mer rapprochée. La structure serait implantée sur pilotis pour surplomber les galets et les marées exceptionnelles, l'ensemble serait entouré d'herbes et graminées du littoral.

Quelques exemples d'aménagement de terrasse bar restaurant à l'année
pergola et filets ajourés, terrasse meublée bois, ambiance de bois flottés
pergola design et planches blanchies



3 - Améliorer le parcours vélos (urgence 2)

Repenser l'espace de la contre allée au parapet du boulevard pour réaménager un circuit vélos et une allée piétonne dans un cadre fortement paysagé. Réaménager cet espace avec une piste vélos sans bosses et à faibles dénivelés grâce à une surélévation générale de la piste qui sera réhaussée à un niveau intermédiaire entre la contre allée piétonne en briques rouge qui resterait et le Boulevard. Utiliser des matériaux au sol du type béton désactivé et ton pierre.

Le dénivelé en pente entre la piste et l'allée serait aménagé en végétaux et au droit des passages, en marches, empêchant les intrusions des vélos sur la digue promenade. Le second talus entre la piste vélos et le parapet devrait être végétalisé voire planté de palmiers type robusta à forte croissance et tous climats.



Illustration 8: AUPH



Illustration 9: AUPH image de simulation



Illustration 10: AUPH espace vélos du Ponant

Disposer des porte-vélos en nombre suffisant aux deux entrées de la piste vélos

- 🕒 secteur PONANT (35 m disponibles)
- 🕒 espace au carrefour Guillemard (35m disponibles)

Concernant les deux roues motorisées :

Il devrait être prévu aux deux entrées (sud et nord) de l'allée centrale (digue promenade) des emplacements réservés au parcage des deux roues motorisées et tous engins motorisés comme les trottinettes électriques complétés d'une signalétique explicite, de façon à ne pas les retrouver sur les pistes vélos et espaces piétons, comme tout particulièrement la digue promenade.

4 - Améliorer le parcours piéton sur la digue promenade (urgence 1)

La plage manque d'ombrage sur les zones piétonnes en général mais en particulier sur les abords des zones de jeux comme les aires de jeux d'enfants les aires de pétanque. La digue promenade gagnerait aussi en convivialité avec un ombrage. Les ombrages peuvent être procurés par des bâches tendues sur portiques ou des structures en pergola bois. Tous ces dispositifs d'ombrage seraient démontés hors période estivale.

Du mobilier d'éclairage design à l'identique du parking de la plage pourrait être disposé le long de la digue promenade et peut être sur les aires de détente. Ces points d'éclairage pourraient être disposés dans l'alignement des allées pour éclairer également celles-ci tout comme les aires de jeux.

La digue promenade serait un maillon du parcours piétonnier du littoral, prolongé dans son extrémité 'est' jusqu'à la digue nord et connectée sans interruption dans la continuité piétonne du littoral, Boulevard Clémenceau et le grand quai (nouveau Quai Southampton). Les tronçons vélos mal définis au sol au niveau de l'esplanade Océane seront refaits pour mieux séparer les fonctions piétons et vélos, la piste vélo et l'allée piétonne étant trop imbriquées et à risque pour les piétons et pas seulement à ce niveau et derrière le parking de la plage.

Prévoir des accès à la plage pour les poussettes par des petites rampes latérales aux marches

Prévoir un bloc sanisette gratuit supplémentaire à l'entrée de la promenade côté Ponant

Généraliser les poubelles sélectives anti goélands

Reprendre toute la signalétique pour le rappel de l'interdiction de rouler en deux roues et trottinettes à chaque entrées depuis le boulevard (14 entrées dont 5 sauf parcage vélos) et de la digue promenade (10 entrées).



Illustration 11: AUPH - image se simulation

5 – Créer un ouvrage bois pour une balade costière piétonne sur planche en crête berge (urgence 2)

Les planches du Havre ! par la création d'un cheminement bois ou chemin de berge disposé en crête du talus de galet (la laisse).

Ce cheminement bois pourrait être posé à même le chemin de sable existant. Le sable pourrait être remplacé par du gravier et praticable par les engins de transport notamment lors des montages des cabanes.

Des petites rampes de franchissements du talus de galets (2 ou 3) compléteront ce cheminement vers les étendues de sable et pourraient être construites sur support béton tel un petit épis. Prévoir une maintenance régulière à l'eau à HP de ces mini rampes pour éviter un état glissant

Ainsi on pourra aller de la digue promenade au sable sans se tordre les chevilles sur les galets.



Illustration 13: Allée sur pieux dans les zones sans allée sable à préconiser sur certaines sections sans cabanes



Illustration 12: Allée bois disposée à même le sol des allées en sable ou gravier fin



Illustration 15: accès au sable depuis l'allée de berge



Illustration 14: Allée sur pieux dans les zones sans allée sable à

6 - Créer une estacade centrale, un rendez vous avec les éléments au Havre ! (urgence 3)

Structure sur pilotis en avancée sur la mer jusqu'en basse mer. Second lieu de convivialité qualitatif avec le bar restaurant de la digue nord.
Sur la structure qui surplombe la mer, une terrasse-restaurant ouverte toute l'année. Ambiance unique sur la région ! Renommée balnéaire du Havre assurée

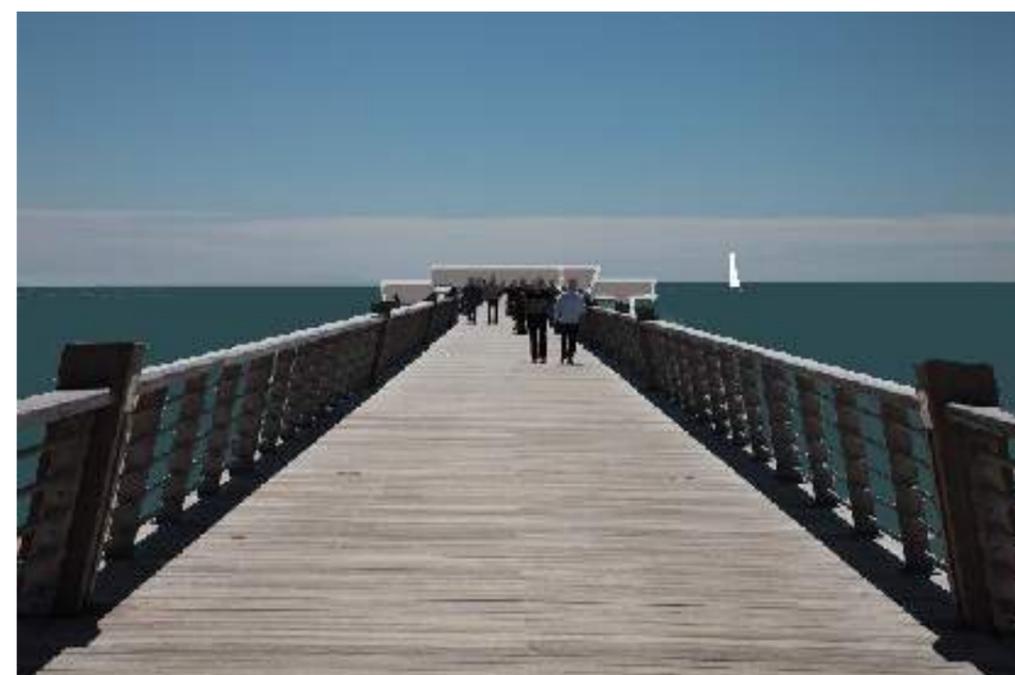
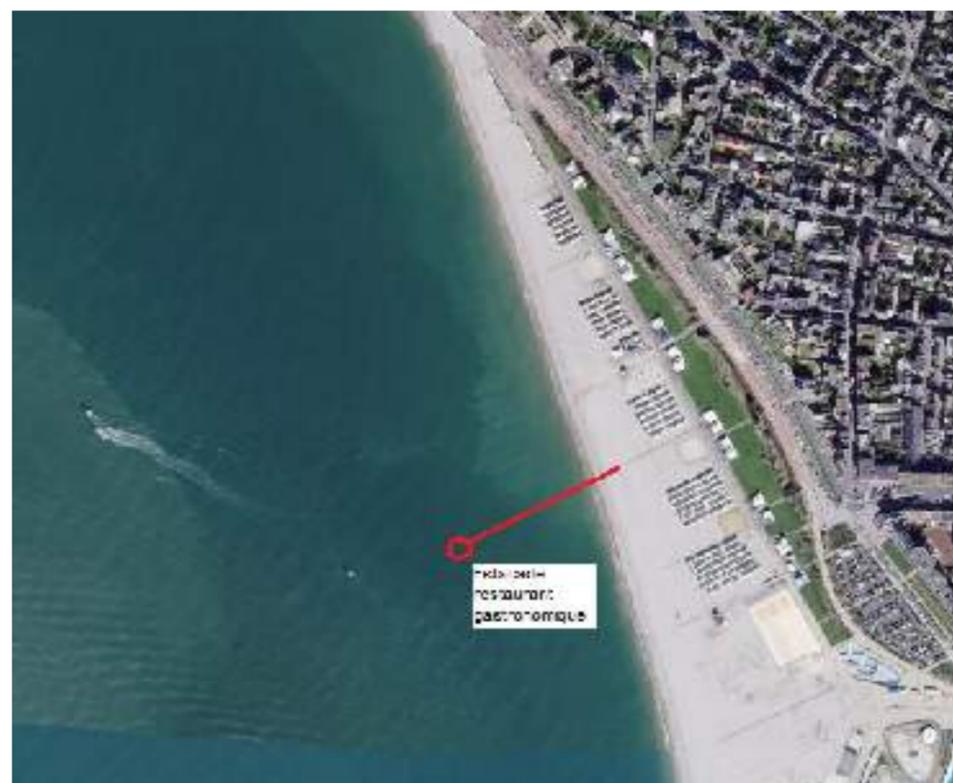


Illustration 16: AUPH image de simulation

7 - Créer des commerces de bouches gastronomiques (urgence 3)

Prévoir à terme deux sites gastronomiques en prise directe avec le front de mer, au bord du rivage et des vagues ..

Le premier site serait central qui serait converti en dur et d'un aménagement de qualité pour garantir sa pérennité Ce principe va à l'encontre du principe actuel où tous les commerces sont tous précaires. Le principe serait modifié en un mixte avec un centre pérenne et de qualité. Il serait prévu pour être de niveau supérieur aux marées exceptionnelles. Les autres commerces resteraient précaires. Le centre serait prolongé dans son axe par une estacade plongeant les pieds dans l'eau à marée basse et accueillant un autre commerce pérenne

Le second site serait au pied de la digue nord. Il pourrait accueillir un ou deux voire trois bar-restaurants également pérennes surplombant les galets pour éviter les dommages causés par les tempêtes et les marées exceptionnelles



8 -Créer un espace privé (urgence 3)

Coussins, transats, tables basses, parasols, ombrages fixes, plantes exotiques et végétaux du littoral sur un espace en sable et dallages bois avec bar central sur un pavé de 800 m² actuellement vacant.



9 – Améliorer le confort des aires de jeux

Il y a cinq aires de jeux et de détente toutes fréquentées mais qui présentent toutes un déficit d'ombrage et de places assises. Il faut donc prévoir des structures bois offrant des places assises et de l'ombrage par pergola.

Du sud au nord de la plage on remarque :

- ⌚ aire de volley et mini foot : prévoir des ombrages en pergolas en limite 'est' et au dessus des marches en bois
- ⌚ aire de pétanque I : prévoir une zone d'ombre et sièges comme la seconde aire de pétanque une allée piétonne autour jusqu'au platelage et des bancs en latéral. Espace mal entretenu.
- ⌚ aire de pétanque II : prévoir des bancs en latéral
- ⌚ aire de jeux enfants : prévoir une zone d'ombre et sièges
- ⌚ aire fitness prévoir des bancs en latéral et une zone d'ombre

Au droit de chaque aire de jeux et détente, les pentes dangereuses de la digue promenade devraient être repensées en gradins bois , facilitant le repos des promeneurs et la surveillance des enfants sans encombrer les escaliers d'accès.



Illustration 18: AUPH l'aire de volley sur sable



Illustration 17: AUPH aire de pétanque I sous équipée en ombrage et bancs et mal entretenue

10 - Repenser le boulevard maritime dans une vocation balnéaire renforcée. (urgence 3)

- ⌚ **Sélection des commerces** du boulevard en rapport avec le caractère balnéaire,
- ⌚ **Résoudre la question du stationnement** (parking et stationnement en voirie) par exemple quelques zones de stationnement stopandgo (5 voitures), réparties le long du boulevard pour faciliter les arrêts momentanés gratuits de 30mn ou 1 h (urgence 1)
- ⌚ **Favoriser** la restructuration du boulevard maritime qui doit procurer un « relookage » urbain (éclairage, boulevard, trottoirs et espaces piétons, végétalisation basse en îlot central) et coordonner les aménagements du boulevard avec les allées piétonnes et vélos en contre bas côté plage.
- ⌚ **Repenser le boulevard dans son usage pour canaliser les nuisances** notamment au niveau de la circulation par une vitesse réduite à 30 et sur les nuisances sonores incompatibles notamment sur les allées et venues de motos et autres engins bruyants et une gestion plus respectueuse et plus modérée du site concernant les passages des urgences (pompiers, SAMU..)

11 – Revisiter l'arrêté sur la réglementation des cabanes : (urgence 1)

Le village des cabanes vieilli avec un renouvellement faible du matériel et des usages et comportements qui changent au fil du temps. Il est donc nécessaire de revisiter régulièrement les obligations de chacun pour la bonne tenue de ce village. Il est suggéré quelques améliorations :

- ⌚ **(Art 5) – Aspect et entretien des cabanes** : ajouter et/ou préciser : « Les propriétaires de cabanes en ruine ou présentant des signes de vétusté sur l'état général ou partiellement seront prévenus de leur obligation de procéder à la remise à l'état neuf du ou des éléments défectueux ou vétustes. En cas de non observation de cette obligation de remise en état et après avis préalable, les propriétaires de cabanes peuvent se voir refuser, comme le prévoit l'article 7, la reconduction de leur concession l'année suivante ».
- ⌚ **(Art 2) – Services assurés** ajouter un passage « **convention d'usage des cabanes** » : le titulaire de l'emplacement est responsable des règles d'usage de leur cabane. Tous comportements et incivilités impactant la tranquillité du voisinage et non respect **du futur règlement interne des « cabanistes » de l'AUPH**, peuvent se voir refuser comme le prévoit l'article 7, la reconduction de leur concession l'année suivante ».

12 – Revisiter l'arrêté sur la réglementation de la plage :

Il est suggéré quelques améliorations :

- ⌚ **(art 4-2)** Il est dit que l'accès aux chiens tenus en laisse est autorisé sur la digue promenade et que les déjections devront être évacuées. Il est souhaitable de définir (en test) la zone concernée par les chiens tenus en laisse qui est limitée aux dernières cabanes et bien sûr sur la plage et la mer et interdit quelque soit la période sur les aires de détente et de jeux. En revanche en dehors de la période du 1er avril au 15 octobre inclus (et non du 1er avril au 30 septembre) toute la plage, du Boulevard au bord de mer, y compris les baignades, est disponible aux chiens accompagnés et sans obligation de laisse. Enfin il est souhaitable de préciser la nature (1re classe) et le montant des verbalisations (38€) des propriétaires de chien sur la plage ou entre les cabanes chien non tenus en laisse dans la période estivale du 1er avril au 15 octobre.
- ⌚ Toute la signalétique est à repenser à ce sujet (incomplète et mal définie parfois mal implantée) et préciser le risque de verbalisation

- ⌚ A étudier une extension de **(art 4-2)** : il est suggéré, étant donné que la plage du Havre n'est pas une plage à prélèvement et qu'elle offre en basse mer 900m de sable, qu'il y ait du 1er novembre au 31 mars une autorisation d'accès aux chevaux des clubs équestres du havre et sa région, sous réserve qu'ils soient montés au pas et à petite allure du trot ou avec sulky au petit trot de travail, en basse mer et du lever au coucher du soleil.

